

Aperçu de l'investissement guidé par l'impact social – Document d'information

Introduction : L'occasion d'exercer un impact

Nouvelle expression en vogue depuis peu dans le monde du placement, l'investissement d'impact décrit différentes stratégies qui allient rendement financier et bienfaits pour la société. Ce secteur d'activité est en plein essor depuis cinq ans. En 2010, ses actifs gérés étaient estimés à environ 50 milliards de dollars; ils devraient atteindre au moins 400 milliards de dollars d'ici 2020¹.

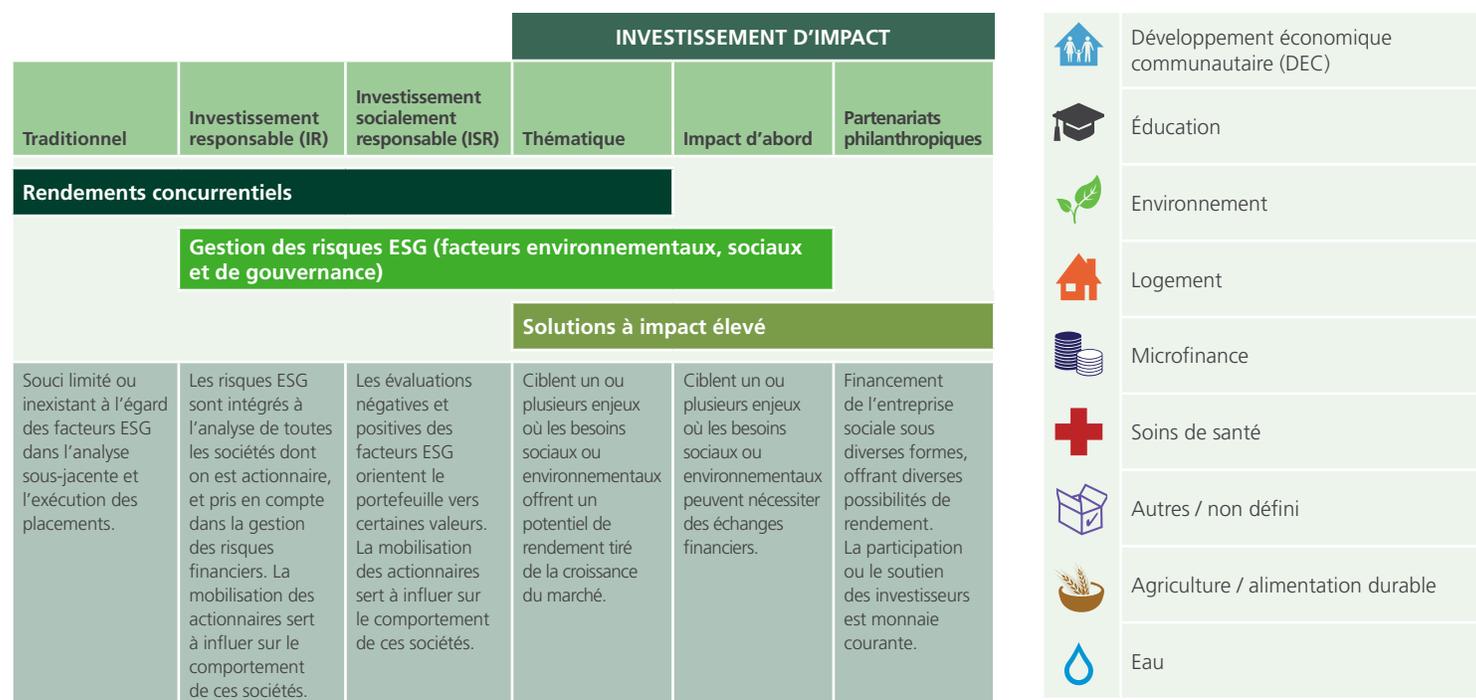
Le marché de l'investissement d'impact s'installe au Canada et devrait exploser dans les prochaines années, vu les occasions qui se profilent. Au milieu de 2012, la TD a commandé à Purpose Capital et au MaRS Centre for Impact Investing un document d'information qui résume pour les investisseurs l'essentiel des tendances, des occasions et des enjeux liés à l'investissement d'impact.

Qu'est-ce que l'investissement d'impact?

Relativement nouvelle, l'expression englobe différentes sphères d'activité. Sa définition la plus courante précise qu'il s'agit « d'investissements qui, au-delà du rendement financier, ont des retombées bénéfiques »² pour la société. Les investissements sont mis au service des enjeux sociaux et environnementaux. Parmi les secteurs d'investissement les plus populaires, mentionnons :

- le financement des technologies propres : infrastructure écoresponsable, énergies de remplacement et économie d'énergie;
- le développement économique de la collectivité : investissements dans les initiatives communautaires, comme le logement abordable et l'entrepreneuriat autochtone ou social;
- la microfinance : offre de services financiers, comme le microcrédit, aux populations moins bien servies;
- les obligations à impact social : outil qui permet au secteur social de financer ses initiatives en combinant l'investissement public et privé.

Les paramètres et la terminologie qui caractérisent le concept continuent d'évoluer. La figure 1 indique la place qu'occupe l'investissement d'impact au sein de l'éventail des stratégies financières selon la TD :



La place de l'investissement socialement responsable (ISR) dans l'investissement d'impact est sujet à débat. Ce qui distingue le second du premier tient à l'intention : l'investissement d'impact met en jeu des entreprises qui ont un mandat d'action sociale ou environnementale, tandis que l'ISR est le fait d'entreprises traditionnelles qui élèvent leurs normes en matière de responsabilité sociale.

L'ISR filtre les investissements pour éviter les entreprises aux pratiques environnementales, sociales ou de gouvernance douteuses. Cependant, certains fonds ISR adoptent une approche plus proactive ou plus positive en écartant les entreprises aux pratiques déplorables, mais aussi en repérant celles qui font bonne figure. En général, l'ISR (ou éthique) touche des entreprises qui sont principalement actives dans des domaines autres que l'amélioration sociale ou environnementale (par exemple, Google, Johnson & Johnson, Visa, etc.). Mais l'ISR et l'investissement d'impact peuvent être complémentaires. De fait, les fonds ISR, qui regroupent souvent de grandes entreprises bien établies, peuvent offrir de la liquidité ou réduire la volatilité dans un cadre global d'investissement d'impact, sans faire obstacle à la mission d'impact du portefeuille. La TD ne considère toutefois pas l'ISR comme un investissement d'impact à proprement parler.

Comment mesurer les retombées sociales et environnementales?

Mesurer l'impact demeure délicat, comme il n'existe aucune norme cohérente. Les normes les plus fréquemment employées sont les suivantes :

Normes sur l'investissement d'impact et les rapports (IRIS) : Proposant un cadre uniforme de mesure et des définitions pour les résultats sociaux, environnementaux et financiers, l'initiative IRIS élabore et précise les normes à appliquer, encourage leur adoption et regroupe la collecte des résultats enregistrés.

Système d'évaluation global de l'investissement d'impact (GIIRS) : Le système GIIRS propose l'évaluation par un tiers des retombées sociales et environnementales issues des entreprises et des fonds. Les cotes GIIRS sont analogues à celles de Morningstar pour l'investissement ou de Standard & Poors pour le risque de crédit. À partir de divers indicateurs de rendement clés et des définitions établies par les normes IRIS, l'évaluation GIIRS scrute quatre aspects : la gouvernance, les travailleurs, la collectivité et l'environnement.

Rentabilité sociale de l'investissement (SROI) : Fondée sur des principes, cette méthode permet de calculer la valeur financière associée aux retombées des initiatives sociales ou environnementales.

Vu la complexité de l'évaluation des retombées, certains investisseurs privilégient les placements et les entreprises dont les bienfaits sont évidents et explicites, comme les projets de logement social et les obligations vertes.

Produits et instruments

Il existe sur le marché de l'investissement une multitude d'instruments dont le risque, le rendement et l'impact varient.

Obligations

Obligations communautaires : Une obligation communautaire est un instrument d'emprunt – généralement un billet portant intérêt, comme un certificat de placement garanti non remboursable – qui sert à acheter un actif ou à financer un projet.

Exemple : SolarShare

SolarShare, un projet coopératif de TREC Renewable Energy Co-operative, offre des obligations Solar de cinq ans qui rapportent 5 % par année aux membres (réservé aux résidents de l'Ontario). À ce jour, 18 projets ont été réalisés : 17 petits dispositifs installés au sol en milieu rural et un système d'envergure pour la toiture en milieu industriel produisent maintenant de l'électricité.

Obligation à impact social : L'obligation à impact social est un contrat passé avec un organisme public afin de financer des programmes qui portent sur des enjeux sociaux précis pour une population cible. Le capital provient d'investisseurs privés, l'État leur assurant un rendement sur une partie des économies prévues si le projet obtient du succès.

Exemple : les obligations à impact social de Rikers Island

La ville de New York a récemment mis sur pied un projet pilote pour lequel Goldman Sachs s'est portée principal acquéreur d'obligations à impact social. Ce programme de quatre ans vise à réduire le taux de récidive chez les jeunes hommes emprisonnés à Rikers Island. Goldman Sachs a investi 9,6 millions avec une garantie partielle de 7,2 millions de Bloomberg Philanthropies. Le NYC Department of Correction, l'organisme gouvernemental signataire du contrat d'obligations, accepte de verser une plus-value à Goldman Sachs si le taux de récidive diminue de plus de 10 %.

Obligations vertes : Les obligations vertes dégagent des fonds supplémentaires pour les projets à caractère environnemental. Leur titrisation provient des actifs financés, de l'institution émettrice, de créances hypothécaires ou de prêts du secteur public; elles peuvent aussi être garanties par un tiers.

Exemple : les obligations vertes de la Banque mondiale

Cotées AAA, les obligations vertes de la Banque mondiale sont des titres à revenu fixe qui financent des projets sur le changement climatique dans les pays en développement. La valeur des émissions dépasse les 3,3 milliards de dollars (US) depuis 2008. Leur durée varie de deux à dix ans et le taux, de 0,5 à 10 %. La TD joue un rôle important dans le développement du marché des obligations vertes. Valeurs Mobilières TD est un souscripteur principal du premier programme lancé en 2009 par la Banque mondiale, pour qui la TD est à ce titre le deuxième gestionnaire principal en Amérique du Nord³.

Investissement communautaire

Billets communautaires : Les billets communautaires permettent de réunir des capitaux destinés à des prêts sans but lucratif, aux banques de développement communautaire et aux caisses populaires afin de soutenir des projets régionaux ou locaux.

Exemple : le programme Vancity Resilient Capital

Ce programme contribue au financement par emprunt et par actions des entreprises sociales; sa capitalisation provient des dépôts à terme portant intérêt garantis par Vancity et par la Vancouver Foundation. Déposants admissibles, les particuliers et les institutions doivent investir au moins 50 000 dollars canadiens pour une durée de cinq à sept ans. Le programme cible la production alimentaire locale, naturelle et biologique, l'efficacité énergétique, l'accessibilité pour les personnes handicapées, l'élimination des obstacles économiques rencontrés par les collectivités autochtones et le soutien au développement de la collectivité et du logement.



Financement de projets

Logement abordable : Les catégories d'actif offrent des produits de placement destinés au logement abordable. Au Canada, les promoteurs immobiliers bénéficient de financement par l'émission d'obligations, comme le *YWCA Community Housing Bond* et le *Toronto Community Housing Corporation Bond*.

Financement vert : Le financement vert vise des projets à caractère environnemental. Le total des investissements dans les énergies renouvelables, la construction verte, les technologies propres, les réseaux électriques intelligents et la recherche-développement des entreprises dépasse 3,3 billions de dollars depuis 2007⁴. Le financement des actifs des projets d'envergure, comme les parcs éoliens et solaires et les usines de biocarburant, est un secteur en pleine croissance depuis 2010.

Capital investissement

Fonds de capital investissement d'impact : Un certain nombre de fonds d'impact en Amérique du Nord et ailleurs dans le monde investissent dans divers secteurs et régions. Souvent, ils figurent dans ImpactAssets 50 (IA 50), une base de données publiques d'accès libre qui recense les gestionnaires chevronnés de fonds de capital investissement d'impact spécialisés dans le financement par emprunt et par actions. Le Canada compte une dizaine de fonds de capital investissement d'impact.

Exemple : Sarona Asset Management

Sarona Asset Management gère deux fonds de fonds de capital investissement qui s'intéressent aux petites et moyennes entreprises des marchés émergents. Sarona revendique dans le domaine de l'investissement d'impact 52 placements et neuf fonds de capital sur les marchés frontaliers.

Philanthropie

Investissement lié à une mission ou à un programme (ILM/ILP) : Étant surtout le fait des fondations philanthropiques et des fonds à vocation arrêtée par le donateur, les ILM/ILP visent un rendement financier et exercent un impact social conforme à la mission ou aux priorités philanthropiques de la fondation (p. ex., le logement abordable).

Exemple : Impact Assets

Impact Assets propose un large éventail de produits, comme des options de placement (que ce soit dans la collectivité, la microfinance ou les fonds communs socialement responsables) et des fonds à vocation arrêtée par le donateur qui soutiennent des causes telles que les énergies de remplacement, la santé et l'environnement.

Partenariat philanthropique : Le partenariat philanthropique permet aux entreprises sociales d'allier financement à moyen terme et soutien de gestion à d'autres ressources non financières. Le financement est adapté aux besoins de l'entreprise et le rendement peut être versé de diverses façons. Le partenariat philanthropique se caractérise par une participation soutenue des investisseurs à la gestion de l'entreprise et un souci d'atteindre des objectifs sociaux ou environnementaux mesurables.

Ressources et complément d'information

Les ressources suivantes vous en apprendront plus sur l'investissement d'impact :

- SocialFinance.ca – Ce site Web canadien offre des [renseignements](#) sur l'investissement d'impact et la finance sociale, notamment le document [The Guide to Social Finance](#).
- [Report: Task Force on Social Finance](#) – Cette série de recommandations cherche à promouvoir l'investissement d'impact au Canada.
- [Global Impact Investing Network](#) – Cette association internationale est une source d'information sur l'investissement d'impact dans le monde.
- [Report: Accelerating Impact](#) – Ce site fait le point sur l'évolution de l'investissement d'impact depuis cinq ans à l'échelle mondiale.

L'investissement d'impact et la TD

L'expression « investissement d'impact » est née au début des années 2000, mais la TD en applique les principes depuis beaucoup plus longtemps. L'approche de la TD dans le domaine recouvre nos principales sphères d'activité, des Services bancaires commerciaux aux relations communautaires, tant au Canada qu'aux États-Unis. L'action de la TD se concentre sur trois aspects : promotion et intégration des normes ESG; structuration des instruments et produits financiers d'impact et déploiement d'actifs sous forme d'investissements dans la collectivité.

Normes environnementales, sociales et de gouvernance

Nous insistons : pris isolément, les normes ESG et l'investissement socialement responsable ne constituent pas des investissements d'impact. Ils en sont des compléments importants et souvent des précurseurs qui en renforcent l'effet. Depuis un certain temps déjà, la TD croit au financement responsable et à l'investissement durable, ayant été rapidement convaincue de la nécessité d'élaborer, d'adopter et de promouvoir des normes ESG.

La TD joue un rôle de leader afin de faciliter le dialogue entre les divers intervenants sur ces questions et, dans la mesure du possible, de proposer des conseils pratiques. Depuis 2007, la TD est au nombre des signataires du cadre d'application volontaire Principes de l'Équateur (PE) et fait partie des divers groupes de travail qui s'y rattachent. Les banques adhèrent aux PE afin de gérer les enjeux environnementaux et sociaux liés au financement de projets. La TD collabore à la mise à jour des PE, qui devrait s'achever en 2013. En 2012, la TD a pris part à l'élaboration de conseils pratiques pour la mise en œuvre du consentement libre, préalable et éclairé au Canada (ce rapport est une première étape pour les promoteurs des ressources et les communautés autochtones dans l'application du consentement).

Les politiques de crédit ESG de la TD trouvent leur aboutissement dans la politique de gestion des risques environnementaux et sociaux (RES) pour les lignes de crédit d'entreprises (autres que celles de détail), qui s'applique aux prêts généraux destinés aux entreprises et au financement de projets et d'immobilisations corporelles. Cette politique touche la totalité de nos opérations bancaires de gros et commerciales.

Gestion de placements TD (GPTD) agit à titre de fiduciaire pour ses clients et est signataire des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies. GPTD incorpore des facteurs environnementaux, sociaux et liés à la gouvernance d'entreprise à son processus de prise de décision en matière d'investissement, afin de maximiser la valeur des investissements de ses clients. Depuis 2008, GPTD a appuyé plus de 200 résolutions d'actionnaires en lien avec des questions environnementales ou sociales. La politique d'investissement durable de GPTD décrit comment les facteurs ESG sont intégrés aux décisions d'investissement.

Sous l'angle des produits, la TD offre aussi à ses clients le Fonds mondial de développement durable TD et le Portefeuille modèle PSR nord-américain de Gestion privée. Ces deux produits visent une appréciation à long terme du capital en investissant principalement dans les entreprises considérées comme les meilleures du point de vue des facteurs ESG. De plus, une partie des deux produits finance des spécialistes de l'environnement qui travaillent dans les domaines de l'énergie propre, de l'eau et de l'éco-efficacité.

Produits d'impact



Acteur de premier plan dans le développement du marché des obligations vertes, Valeurs Mobilières TD a été un souscripteur principal du premier programme lancé en 2009 par la Banque mondiale, pour qui la TD est à ce titre le deuxième gestionnaire principal en Amérique du Nord. De plus, la TD finance des projets d'énergie propre à hauteur de 2,6 milliards de dollars. Nous cherchons à cerner les occasions d'offrir aux clients des options vertes, qu'il s'agisse de solutions électroniques, de produits et services qui font appel à l'énergie propre ou d'assurance. Actuellement, la Fondation de dons particuliers proposée par la TD est un fonds à vocation arrêtée par le donateur, qui permet aux clients de verser aux organismes qui leur tiennent à cœur des dons et des subventions dans un cadre fiscal avantageux.

Investissement communautaire

Les principes de l'investissement d'impact s'étendent aussi à notre engagement envers les collectivités. Notre action se porte vers la littératie financière, l'éducation, la promotion de l'environnement, la création de débouchés pour les jeunes et le logement abordable. En 2012, nous avons investi aux États-Unis plus de 450 millions de dollars dans des projets de développement communautaire.

Notre succès repose sur le bien-être des collectivités qui nous accueillent. Nous croyons donc qu'il faut jouer un rôle actif dans leur développement. Notre stratégie d'investissement communautaire :

- propose un soutien financier sous forme de dons et d'investissements pour favoriser le changement et le développement communautaire;
- encourage le bénévolat des employés;
- préconise la collaboration avec les collectivités en leur offrant nos conseils, nos idées et nos ressources pour réaliser leurs projets;
- aide les entreprises à se développer afin d'étendre leur portée.

Nous savons que la finance sociale et l'investissement d'impact peuvent servir ces priorités. Les principes du partenariat philanthropique sont compatibles avec notre vision de l'investissement communautaire, et nos récents investissements auprès de LIFT Philanthropy Partners et du Pecaut Centre for Social Impact font de nous des pionniers dans le domaine.

Nous sommes toujours en quête de nouveaux projets pour rendre la TD plus durable, plus pertinente, plus inspirante et plus près des collectivités. Nous vous communiquerons toute nouvelle information sur le sujet au fur et à mesure que nous en apprendrons davantage. Gardez l'œil ouvert.

Si vous avez des questions sur notre approche, envoyez un courriel à socialfinance@td.com.

¹ O'Donohue, N., C. Leijonhufvud et Y. Saltuk (2010). Impact Investments: An Emerging Asset Class (New York: J.P. Morgan Global Research). Consultable au www.jpmorgan.com/pages/

² O'Donohue, N., C. Leijonhufvud et Y. Saltuk (2010). Impact Investments: An Emerging Asset Class (New York: J.P. Morgan Global Research). Consultable au www.jpmorgan.com/pages/jpmorgan/investbk/research/impactinvestments

³ Rapport sur la responsabilité d'entreprise 2012 de la TD, p. 56.

⁴ Ethical Markets (2012). Green Transition Scoreboard 2012. Rapport de février 2012. Accessible à <http://www.greentransitionscoreboard.com/>



Les renseignements aux présentes datent du 31 mars 2013 et sont fournis aux fins d'information seulement. Leurs sources sont jugées fiables. Lorsque de tels énoncés sont fondés en partie ou en totalité sur des renseignements provenant de tiers, leur exactitude et leur exhaustivité ne sont pas garanties. Ces renseignements n'ont pas pour but de fournir des conseils financiers, juridiques, fiscaux ou de placement. Les stratégies de placement, de négociation ou de fiscalité devraient être étudiées en fonction des objectifs et de la tolérance au risque de chacun. La Banque Toronto-Dominion et les membres de son groupe et ses entités liées ne sont pas responsables des erreurs ou omissions relativement aux renseignements dans ce document ni des pertes ou dommages subis.

Les placements dans les fonds communs peuvent être assortis de commissions, de commissions de suivi, de frais de gestion et d'autres frais. Avant d'investir, veuillez lire le prospectus, car il contient des renseignements détaillés sur les placements.

Les fonds communs de placement ne sont pas garantis ni assurés; leur valeur fluctue souvent et le rendement passé peut ne pas se reproduire.

Les Fonds Mutuels TD sont gérés par Gestion de Placements TD Inc., une filiale en propriété exclusive de La Banque Toronto-Dominion, et sont offerts par l'intermédiaire de courtiers autorisés.

La Fondation de dons particuliers est offerte par l'intermédiaire de Gestion de patrimoine TD. Gestion de patrimoine TD représente les produits et services offerts par TD Waterhouse Canada Inc. (membre du Fonds canadien de protection des épargnants), Gestion privée TD Waterhouse Inc., Services bancaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Banque Toronto-Dominion) et Services fiduciaires privés, Gestion de patrimoine TD (offerts par La Société Canada Trust). Gestion de Placements TD est exploité sous le nom de Gestion de Placements TD Inc. au Canada et de TDAM USA Inc. aux États-Unis. Valeurs Mobilières TD représente Valeurs Mobilières TD Inc., TD Securities (USA) LLC, TD Securities Limited et certaines activités du domaine de l'investissement et des services aux grandes entreprises de La Banque Toronto-Dominion. Gestion de Placements TD Inc., TDAM USA Inc., Valeurs Mobilières TD Inc., TD Securities (USA) LLC et TD Securities Limited sont des filiales en propriété exclusive de

La Banque Toronto-Dominion. Toutes les marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

^{MD} Le logo TD et les autres marques de commerce sont la propriété de La Banque Toronto-Dominion ou d'une filiale en propriété exclusive au Canada et (ou) dans d'autres pays.